

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_062701024-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27/06/2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 27 DU MOIS DE JUIN, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 23 JUIN 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

Le secrétaire de séance : Emie GABORIAU

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				Pouvoir de Benoist ROUAUD
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				Pouvoir de Laurence BRUSSEAU
FRON Régis	Conseiller municipal				
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				Pouvoir de Sophie LANNOY
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				Pouvoir de Joëlle MACE
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	10	5	0	4

D2025_06_27_01_024

APPROBATION DU PROJET TOURISTIQUE DE BAZOGES-EN-PAREDS

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_062701024-DE



VU

Le CGCT,

CONSIDÉRANT

Considérant que le centre-bourg constitue un secteur stratégique pour le développement harmonieux de la commune, en raison de sa centralité, de son patrimoine bâti remarquable et de sa vocation touristique affirmée, notamment autour du Donjon, du jardin médiéval et des commerces de proximité ;

Considérant que la zone touristique identifiée en cœur de bourg concentre les flux de visiteurs, les activités économiques saisonnières et les équipements patrimoniaux d'intérêt communal, ce qui en fait un levier prioritaire d'attractivité et de dynamisme local ;

Considérant qu'il importe, dans un souci d'aménagement cohérent, de préservation du tissu commercial, de maîtrise du foncier et de lutte contre la dévitalisation du bourg ancien, de pouvoir exercer un droit de préemption en vue d'orienter les projets immobiliers ou commerciaux vers des usages compatibles avec les orientations d'intérêt général de la commune, incluant notamment la possibilité d'y développer des aménagements à destination des habitants, afin de favoriser une mixité d'usages et de préserver un cadre de vie actif et équilibré en centre-bourg ;

Considérant que les emprises actuelles appartenant à la commune (plan joint en annexe n°1) ne sont pas suffisantes pour assurer le développement de ce projet ;

Considérant que les parcelles situées dans l'îlot situé en zone urbaine (U) du PLUi-H approuvé le 11 avril 2024 et exécutoire depuis le 3 juin 2024 suite à sa transmission au Préfet et sa publication au Géoportail de l'urbanisme, figurant sur le plan joint en annexe n°2 (cercle bleu), sont susceptibles d'être affectées à ce projet ;

Considérant que la Communauté de communes a institué le Droit de Préemption Urbain (DPU), par délibération du Conseil communautaire n° C251/2024 du 17 octobre 2024, notamment sur ce périmètre et qu'elle en a délégué l'exercice à la Commune de Bazoges-en-Pareds par cette même délibération, la Commune l'ayant approuvée, par sa délibération municipale n° D2024-12-06-05-098 en date du 6 décembre 2024 ;

PROPOSITION DU MAIRE

- d'approuver le projet touristique susmentionné.

Étant rappelé que par sa délibération n° D2024-12-06-05-098 en date du 6 décembre 2024 le conseil municipal a déjà donné délégation au maire pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain possible dans un délai de deux mois à compter du dépôt de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) au guichet de la Commune,

- et d'autoriser le Maire à prendre et signer tous actes y afférents ;

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	10	4	14	2	12	12	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

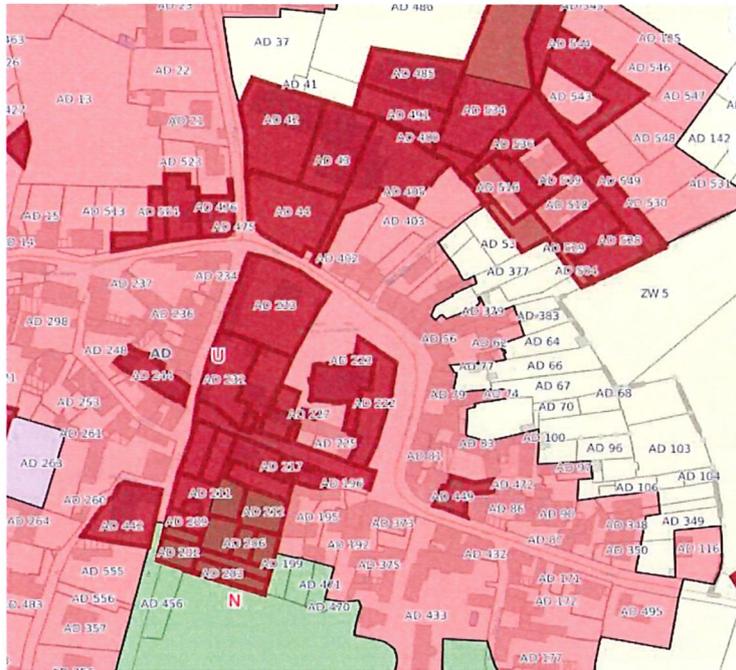
Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_062701024-DE



Annexe 1 : état des propriétés communales en centre-bourg



Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075



Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

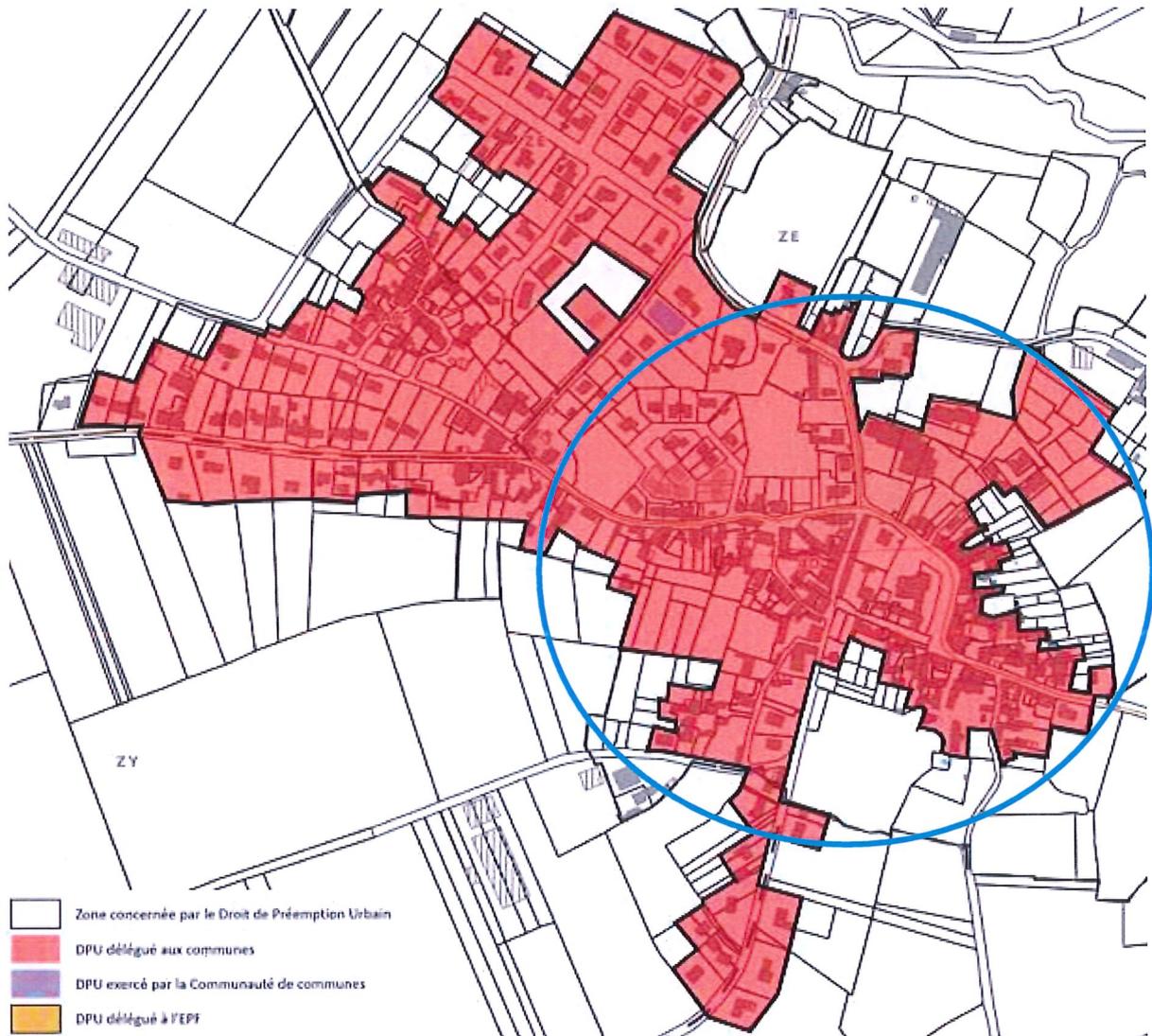
Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Annexe 2 : extrait du plan de zonage du PLUi-H (commune de Bazoges-en-Pareds) présentant le périmètre des parcelles affectées par le DPU et l'îlot (cercle bleu) concerné par le projet :



Le Maire, Christine LELOT
Le 30/06/2025

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250627-D2025_062701024-DE



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 30/06/2025

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075